

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel
3	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire
7	CONJUX	POCHAT Nathalie
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François
10	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian
11	LA BIOLLE	NOVELLI Julie
12	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas
14	MERY	FONTAINE Nathalie
15	MONTCEL	HUYNH Antoine
16	MOUXY	MORET Jean-Paul
17	ONTEX	CARRIER Christiane
18	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier
19	SAINT OFFENGE	GRELLIER Jean-Marc
20	SAINT OURS	ALLARD Louis
21	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard
22	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte
23	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude
24	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas
25	VIONS	ARRAGAIN Manuel
26	VIVIERS-DU-LAC	MONANGE Myriam
27	VOGLANS	MERCIER Yves

25 communes présentes

Absents excusés :

CHANAZ	HUSSON Yves
MOTZ	CLERC Gérard

L'an deux mille vingt-six, le mardi huit septembre à dix-huit heures, les membres du Bureau communautaire de Grand Lac, légalement convoqués le 2 septembre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic. Un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse (17 points à l'ordre du jour) et les projets de délibérations était joints à la convocation.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 27 présents. Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérécours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : B-74 Année : 2026

Exécutoire le 1^{er} 6 SEP. 2026

Publié / Notifiée le 1^{er} 6 SEP. 2026

Visée le 1^{er} 5 SEP. 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n° 2023-023 : Réaménagement du port des 4 chemins, création d'un port à sec et d'une capitainerie - Maîtrise d'œuvre Avenant n°2

Monsieur le Président rappelle qu'un marché de prestations intellectuelles été lancé le 9 juin 2023 pour le réaménagement du port des 4 chemins, la création d'un port à sec et d'une capitainerie au Viviers-du-Lac.

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure appel d'offre restreint.

Le Bureau communautaire du 7 novembre 2023 a retenu le groupement BRLI EPODE/LACORTIGLIA ARCHITECTE dont le mandataire est BRLI, domicilié 11050 Avenue Pierre Mendes – 30001 NIMES pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à la conception et au suivi des travaux de ce projet pour un montant de 540 635 € HT.

Pour rappel, un avenant 1 a été signé le 18/03/2024 afin de régulariser une erreur matérielle concernant l'indication du RIB du mandataire à l'Acte d'engagement.

L'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre le 06/01/2026 est proposé pour un coût prévisionnel définitif des travaux de 8 212 785 € HT (valeur Mo).

- 1) Validation de l'AVP avec la détermination du forfait définitif de rémunération conformément au CCAP du marché de maîtrise d'œuvre :

Le coût prévisionnel définitif des travaux est établi à 8 212 785 € HT (valeur Mo). En effet, compte tenu de la crise économique mondiale en raison des conflits en Ukraine et au Moyen Orient et notamment leurs impacts sur les coûts de construction et du pétrole, il importe de revoir le coût prévisionnel du projet à la hausse par rapport à l'estimation réalisée en 2023.

En accord avec le Maître d'œuvre et compte tenu du fait que le marché initial ne prévoyait pas de taux pour un coût travaux supérieur à 8 000 000 € HT. Le taux de rémunération de 4.59% est maintenu pour un montant estimé des travaux supérieur à 8 000 000 € HT.

- 2) Modification de la répartition du marché par co-traitant concernant :

Les répartitions entre les cotraitants sont ainsi redéfinies dans l'avenant en accord avec les nouveaux montants

- 3) Réduction des délais des phases PRO port à flot, capitainerie et port à sec

En accord avec le maître d'œuvre et afin de ne pas prendre plus de retard sur ce projet, le délai d'exécution des phases PRO est réduit à 1.5 mois à compter de la notification de l'ordre de service, en lieu et place des 4 mois initialement prévus dans l'acte d'engagement.

4) Délai global prévisionnel d'exécution

Etant donné la complexité de l'opération, le délai prévisionnel d'exécution des missions passe de 30 à 80 mois, notamment pour les motifs suivants :

- Délai de validation du MOA de la phase AVP,
- Délai d'instruction des services de l'Etat (demandes complémentaires : enquête biblio + terrain, ...),
- Elections communautaires (gel du projet pendant quelques mois).

5) Prestations complémentaires nécessaires en phase AVP

Afin d'adapter au mieux le projet aux utilisateurs, des prestations complémentaires non prévues au programme ont été demandées par Grand Lac en phase AVP, à savoir une étude détaillée complémentaire, d'un montant de 6 509.39 € HT, portant :

- Sur l'impact du batillage sur le chenal (compte tenu des enjeux environnementaux et des inquiétudes des services de l'état),
- Sur la pollution des sols,
- Sur l'optimisation dans la fiabilisation des calculs (optimisation des métrés et des aléas).

6) Prestations complémentaires nécessaires en phase PRO :

Afin d'adapter au mieux le projet aux utilisateurs, des prestations complémentaires non prévues au programme ont été demandées par Grand Lac en phase PRO, à savoir une étude détaillée d'une capitainerie regroupant des besoins complémentaires (mutualisation des locaux au bénéfices des services tourisme et espace vert), pour un montant de 14 295.63 € HT.

7) Nouveau montant du marché :

Le montant total de l'avenant est de 53 231.85 € HT, équivalent à une augmentation de 9.85 % du montant global du marché.

Le nouveau montant global du marché (Tranche Ferme + Tranches Optionnelles levées + Tranches Optionnelles non levées) est désormais de 593 866.85 € HT.

La commission d'appel d'offre du 25/08/2026 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant 2 au marché avec l'entreprise précitée,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 2 au marché 23023 et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 8 septembre 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 31- Présents : 27- Présents et représentés : 27- Abstentions : 0- Votants : 27- Pour : 27- Contre : 0- Blancs : 0- Nuls : 0 |
|--|



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

Marché 23023 AVENANT N° 2

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

GRAND-LAC AGGLOMERATION
1500 BOULEVARD LEPIC
CS 20606
73106 AIX LES BAINS CEDEX

Tél. : 04 79 35 00 51

B - Identification du titulaire du marché public

Groupeement : BRLI / EPODE / T3 ARCHITECTURE
Mandataire : BRL Ingénierie, SA
1105 avenue Pierre Mendès France
BP 94001
30001 NIMES CEDEX 5

Tél. : 04 66 87 81 11

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Marché n° 23023 : Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du port des 4 chemin et la création d'un port à sec

■ Date de la notification du marché public : 30/11/2023

■ Montant initial du marché public :

○ Tranche ferme

• Tranche Ferme - montant HT provisoire :

○ AVP : 63 705 € HT

• Tranche ferme - montants HT définitifs :

○ EP : 66 525 € HT

○ MC1 : TF : 51 125 € HT

○ MC2 : TF : 3 175 € HT

○ TOTAL : 120 825 € HT

o Tranches optionnelles

• Tranches optionnelles Montants €HT provisoires :

TO1	53 130.00
TO2	153 230.00
TO3	21 000.00
TO4	34 125.00
TO5	4 400.00
TO6	14 950.00

Soit un total provisoire de **280 835.00 €HT**

• Tranche Optionnelle montant €HT définitif :

TO7	41 200.00	levée
TO8	2 850.00	
TO9	10 600.00	
TO10	5 000.00	
TO11	8 450.00	
TO12	4 250.00	
TO13	2 920.00	levée

Soit un total définitif de 75 270.00 €HT

Dont 44 120 € HT de tranches levées et 31 150.00€ de tranches non levées

Soit un montant global du marché (TF + TO levées + TO non levées) de 540 635.00 € HT

Pour rappel, un avenant 1 a été signé le 18/03/2024 afin de régulariser une erreur matérielle concernant l'indication du RIB du mandataire à l'Acte d'engagement.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant porte sur :

1/ Validation de l'AVP avec la détermination du forfait définitif de rémunération conformément au CCAP du marché de maîtrise d'œuvre.

Rappel des taux de rémunération et coût prévisionnel provisoire des travaux (Cpp) :

- **6,26 %** pour un montant estimé des travaux inférieur ou égal à 6 000 000 € HT ;
- **5,30 %** pour un montant estimé des travaux supérieur à 6 000 000 € HT et inférieur ou égal à 7 000 000 € HT ;
- **4,59 %** pour un montant estimé des travaux supérieur à 7 000 000 € HT et inférieur ou égal à 8 000 000 € HT

L'avant-projet définitif présenté par le maître d'œuvre le 06/01/2026 est proposé aujourd'hui pour un coût prévisionnel définitif des travaux de : 8 212 785 € HT (valeur Mo).

Le coût prévisionnel définitif des travaux est donc établi à **8 212 785 € HT** (valeur Mo)

En accord avec le Maître d'œuvre et compte tenu du fait que le marché initial ne prévoyait pas de taux pour un coût travaux supérieur à 8 000 000 € HT. Le taux de rémunération de 4.59% est maintenu pour un montant estimé des travaux supérieur à 8 000 000 € HT.

En effet, compte tenu de la crise économique mondiale en raison des conflits en Ukraine et au Moyen Orient et notamment leurs impacts sur les coûts de construction et du pétrole il importe de revoir le coût prévisionnel du projet à la hausse par rapport à l'estimation réalisée en 2023 et par conséquent de prévoir un taux en cohérence avec l'estimation du maître d'œuvre et la réalité de la situation (pour rappel, l'évolution de l'indice TP01 entre novembre 2023 et avril 2026 est de + 8.2%, soit un cout prévisionnel travaux sur le marché qui aurait pu évoluer jusqu'à 8 656 000 € HT à euros constants).

2/ La modification de la répartition du marché par co-traitant concernant :

- Les prestations à prix forfaitaires et définitifs (annexe n°1)
- Les prestations soumises à variations de rémunérations selon CCAP (annexe n°2)

3/ réduction des délais des phases PRO port à flot, Capitainerie et port à sec

En accord avec le maître d'œuvre le délai d'exécution des phases PRO est réduit à 1.5 mois à compter de la notification de l'OS au lieu et place des 4 mois initialement prévus à l'acte d'engagement.

4/ Délai global prévisionnel d'exécution

Etant donné la complexité de l'opération, le délai **prévisionnel** d'exécution des missions indiqué à l'article 4.1 de l'acte d'engagement passe de 30 à 80 mois, pour les motifs suivants :

- délai de validation du MOA de la phase AVP,
- délai d'instruction des services de l'Etat (demandes complémentaires : enquête biblio + terrain,),
- élections communautaires (gel du projet pendant quelques mois).

5/ Prestations complémentaires nécessaires en **phase AVP** de la tranche Ferme

Afin d'adapter au mieux le projet aux utilisateurs, des prestations complémentaires non prévues au programme ont été demandées par Grand Lac :

- Étude détaillée complémentaires portant sur
 - L'impact du batillage sur le chenal compte tenu des enjeux environnementaux et des inquiétudes des services de l'état
 - La pollution des sols
 - L'optimisation dans la fiabilisation des calculs : Optimisation des métrés et des aléas

Pour un montant HT de 6 509.39 €

6/ Prestations complémentaires nécessaires en **phase PRO** de la tranche Ferme :

Afin d'adapter au mieux le projet aux utilisateurs, des prestations complémentaires non prévues au programme ont été demandées par Grand Lac :

- Étude détaillée d'une capitainerie regroupant des besoins complémentaires

Pour un montant HT de 14 295.63 €

■ Montant de l'avenant :

En application de l'article 4.4 du CCAP du marché de maîtrise d'œuvre, la rémunération définitive du maître d'œuvre est calculée comme suit :

Le taux de rémunération est par défaut le taux initial de l'acte d'engagement et de la DPGF (selon les tranches de travaux). Montant définitif de la rémunération = coût prévisionnel des travaux x taux de rémunération

- $8\,212\,785 \times 4.59\% = 376\,966.83\text{€ HT}$
- $376\,966.83 - 344\,540.00 = 32\,426.83\text{€ HT}$
- Soit une plus-value de 32 426.83. € HT

■ Nouveau montant du marché :

	MONTANT HT
Forfait provisoire de rémunération : TF (AVP) + TO1 + TO2 + TO3 + TO4 +TO5 +TO6 (Co x t) (valeur Mo)	344 540.00 €
AVENANT n°2 TF (AVP) + TO1 + TO2 + TO3 + TO4 +TO5 +TO6	32 426.83 €
Sous total : Remuneration definitive	376 966.83 €
Rémunération définitive forfaitaire : TF (EP) + MC1 TF + MC 2 TF	120 825.00 €
Rémunération définitive forfaitaire : TO levées (TO n° 7 et 13)	44 120.00 €
Rémunération définitive forfaitaire : TO non levées (TO n° 8,9,10,11 et 12)	31 150.00 €
Avenant n° 2 TF Prestations complémentaires AVP	6 509.39 €
Avenant n° 2 TF Prestations complémentaires PRO	14 295.63 €
Sous total : Rémunération forfaitaire	216 900.02 €
Nouveau montant total TF + TO du marché : forfait définitif de rémunération (valeur Mo)	593 866.85 €

Soit un total d'avenant 2 d'un montant 53 231.85 € HT, équivalent à une augmentation de 9.85 % du montant global du marché (TF + TO levées + TO non levées)

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non x Oui

■ Autres clauses :

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

116 095 00 €	20 725 02 €	218 000 02 €	- €	8 632 59 €	- €	35 500 00 €	- €	44 152 50 €
TOTAL FOI/ARTICOLI/INTE								

23023 - ANNEXE 2 AVENANT 2: MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LE REAMENAGEMENT DU PORT DES 4 CHEMINS ET LA CRÉATION D'UN PORT A SEC

MISSIONS REMUNEREES SUR LA BASE D'UN POURCENTAGE DU MONTANT ESTIME DES TRAVAUX													
MONTANT TRAVAUX													
TAUX DE REMUNERATION (T)													
FORFAIT DE REMUNERATION TOTAL HT													
8212 785 HT													
4.59%													
316 966,83 HT													
			Part de BRIL			Part de EPODE			Part de T3 Architecture				
Secteur d'étude	Tranche	Element de mission	MONTANT HT DEFINITIF	MONTANT HT AVENANT 2	MONTANT HT PROVISIOIRE	MONTANT HT DEFINITIF	MONTANT HT AVENANT 2	MONTANT HT PROVISIOIRE	MONTANT HT DEFINITIF	MONTANT HT AVENANT 2	MONTANT HT DEFINITIF	MONTANT HT DAYENANT 2 REPARTI	
Port à flot	TF	ANP	96 131,83 €			57 849,64 €		11 650,00 €	15 289,16 €	3 639,16 €	22 993,03 €	96 131,83 €	
			53 130,00 €	32 426,83 €	43 405,00 €	44 380,00 €	26 780,00 €	21 700,00 €	75 480,00 €	12 845,00 €	4 450,00 €	7 900,00 €	53 130,00 €
			29 930,00 €		26 780,00 €		21 700,00 €	75 480,00 €	12 845,00 €	4 450,00 €	7 900,00 €	21 000,00 €	29 930,00 €
			23 100,00 €		21 700,00 €		75 480,00 €	12 845,00 €	4 450,00 €	7 900,00 €	21 000,00 €	23 100,00 €	
Port à flot	T02	DET	85 980,00 €			12 845,00 €		15 750,00 €	10 500,00 €			85 980,00 €	
			14 220,00 €		12 845,00 €		15 750,00 €					14 220,00 €	
			21 000,00 €		4 450,00 €		7 900,00 €					21 000,00 €	
			8 350,00 €		4 000,00 €		3 150,00 €					8 350,00 €	
Port à sec	T04	VISA	4 675,00 €			2 500,00 €		1 575,00 €	1 575,00 €			4 675,00 €	
			18 100,00 €		7 600,00 €		10 500,00 €					18 100,00 €	
			3 000,00 €		1 600,00 €		1 400,00 €					3 000,00 €	
			4 400,00 €		- €		- €					4 400,00 €	
Capitalement	T05	ACT	1 200,00 €			- €		- €	- €			1 200,00 €	
			850,00 €		- €		- €					850,00 €	
			11 700,00 €		- €		- €					11 700,00 €	
			DET										
Capitalement	T06	VISA	11 700,00 €			- €		- €	- €			11 700,00 €	
			DET										
			1 200,00 €		- €		- €						1 200,00 €
			AOR										
TOTAL:			344 540,00 €	32 426,83 €	376 966,83 €	258 734,64 €		61 550,00 €	65 189,16 €	3 639,16 €	57 043,03 €	32 426,83 €	
Montants HT pièces du marché			344 540,00 €	31 418,46 €	375 958,46 €	244 290,00 €		61 550,00 €			38 700,00 €	375 958,46 €	
												31 418,46 €	

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération B-74 : Marché n. 2023-023 : Réaménagement du port des 4 chemins, création d'un port à sec et d'une capitainerie - Maîtrise d'oeuvre Avenant n.2

Date de transmission de l'acte : 15/09/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/09/2026

Numéro de l'acte : d5994 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260908-d5994-DE

Date de décision : 08/09/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires